

AFFAIRE N° 17

Objet : Dissolution de la SEGEFOM/REUNION - Transfert du marché de la 12ème tranche d'assainissement à la Société Rhodanienne de Gestion et Financement (du groupe COLAS).

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 24 septembre 1979, Monsieur le Président du Directeur de la SEGEFOM/REUNION m'a confirmé la toute prochaine dissolution de son entreprise et m'a indiqué qu'un protocole a été signé avec la Sté Rhodanienne de Gestion et de Financement (du groupe COLAS) représentée par son directeur, Monsieur CABROL, en vue de transférer certains marchés, dont, en particulier celui de la 12ème tranche d'assainissement (CD.44 entre rue Bridet et l'Eglise de Ste-Clotilde).

Un avenant de transfert a été rédigé au profit de cette nouvelle société avec tous les droits et obligations attribuées précédemment à la SEGEFOM avec effet à compter du 1er octobre 1979.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, votre avis sur cet avenant.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

\*

\*

\*

VU - Et Denis le 11 Février 1980  
Pour le Préfet de Secteur : Général  
Signé Patrice Maguier

Pour Copie Certifiée Conforme  
Le Chef de Bureau de l'Agence